

Règlement rencontres jeunes CD 82

Le comité départemental du Tarn-et-Garonne a mis en place un ensemble de rencontres amicales à destination des jeunes débutant le tir à l'arc.

Les différents clubs du département organisent, à tour de rôle, une des rencontres en respect du règlement établi par le CD82 pour les rencontres jeunes.

Ces rencontres jeunes, dites « amicales », ne rentrent pas dans les résultats officiels de la FFTA.

Pour pouvoir participer à l'une des rencontres, l'archer :

- doit être un jeune (catégories « Poussins » à « cadets ») et avoir sa licence FFTA à jour.
- doit être dans sa 1^{ère} ou 2^{ème} année de licence sans tenir compte des années de licence en tant que poussin, ne doit pas avoir participé à une ou plusieurs compétitions officielles de la FFTA.

Le CD82 a décidé d'ajouter une catégorie « Super poussins » pour les très jeunes (moins de 8 ans) ne pouvant pas tirer à 10 mètres. Le placement d'un poussin dans cette catégorie est de la responsabilité du président du club du poussin et il devra rester toute l'année dans cette catégorie.

La distance et le blason utilisés sont déterminés d'après la catégorie du jeune archer :

Catégories	Super Poussins	Poussins	Benjamins	Minimes	Cadets	Jeunes Arc à poulies (benjamins à cadets)
Distances de tir	6 m	10 m	15 m	15 m	15 m	15 m
Blasons	122 cm	122 cm	80 cm	60 cm	40 cm	Trispots 40 cm

La compétition se déroule en 2 séries de 7 volées de 3 flèches de la catégorie « poussin » à « cadets » et « jeunes arc à poulies ». Pour les « super-poussins », elle se déroulera en 5 volées de 2 flèches.

A l'issue de celle-ci, il y a un classement par catégorie.

Un classement sera fait sur une moyenne des 3 meilleurs scores du jeune archer. Celui qui n'aura pas ses 3 scores à la fin de la saison des rencontres jeunes ne rentrera pas dans le classement départemental annuel «Mini Champions du 82 ». Les récompenses départementales seront remise à l'issu de la dernière rencontre au 3 premiers de chaque catégories.